MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC
33180 VERTHEUIL
Département de la Gironde –33
Arrondissement de LESPARRE
Canton de PAUILLAC
Tél : 05.56.73.30.10
Fax : 05.56.73.38.19
E Mail : communedevertheuil@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le quatorze Novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERTHEUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi JARRIS

PRESENTS : *MM Rémi JARRIS , Jacques ARDILLEY, Jean-Charles PREVOSTEAU, Mmes Brigitte DUBOIS, Nicole CHAISE-LEPINE, Sophie MOUFLET, MAIRE, MM Bernard LELONG, Grégory GRAULIERE, Pascal BEAU*

ABSENTS EXCUSES :

- *Monsieur LOBET Stéphane*
- *Madame SAINTEMARIE Audrey*
- *Madame FRANCHINI Anne-Laure*

ABSENTS :

- *Monsieur MILLET Jérôme*

Monsieur Jacques ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le compte rendu du Conseil Municipal du 01 Août 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 1 : PROJET EOLIEN DE CŒUR MEDOC ENERGIES

Le Conseil Municipal a entendu la présentation du projet pour les représentants de Cœur Médoc Energies.

Le débat se déroule autour des points suivants :

- *Impact visuel : réel mais cependant modeste depuis le Domaine de Nodris et le plateau de Lesquirot (Route de Pauillac).*
- *Impact sonore : de 30 à 40 décibels au pied des éoliennes. L'impact est nul pour notre territoire communal.*
- *Déforestation : 9 hectares sur 400 hectares (périmètre du parc) feront l'objet de plantations compensatoires. La forêt n'est que modestement impactée et l'exploitation peut continuer.*
- *Lutte contre les incendies : le SDIS a émis un avis favorable.*
- *Impact cynégétique : bien que le promoteur ait présenté une étude sur les couloirs de passage des migrateurs qui se situent le long du littoral, il est à craindre que l'impact soit réel mais modéré.*
- *Impact fiscal : très favorable pour la CDC et les Communes concernées.*
- *Impact économique : les travaux auront un impact sur l'emploi.*
- *Impact sur les énergies renouvelables : la production permettra de couvrir les besoins de 30 000 foyers à l'année.*

Après avoir débattu, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

POINT 2 : LOGIS ABBATIAL - CREATION D'UN ACCUEIL ET RESTAURATION DES GALERIES ET DES ESCALIERS MONUMENTAUX

Le dossier en phase Avant Projet Définitif se compose de :

- *descriptif sommaire des travaux,*
- *Estimation des travaux en phase APD,*
- *Devis descriptif BET Structure - Conception (AIA Ingénierie),*
- *Chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - sanitaire (Energie Concept),*
- *Electricité (Energie Concept),*
- *Planning prévisionnel (hors intervention pour fouilles archéologiques),*
- *Visuels,*
- *Plan général R+16 Toiture,*
- *Coupes,*
- *Elévations,*
- *Plans de coffrage,*
- *Chauffage - ventilation - climatisation - plan RDC,*
- *Idem plan R+1,*
- *Idem plan toiture,*
- *Plomberie - sanitaire - plan RDC*

- *Idem plan R+1*
- *Idem plan toiture,*
- *Electricité CFO/cfa plan RDC,*
- *Idem plan R+1,*
- *Idem plan toiture.*

Le Conseil, après avoir débattu, approuve l'Avant Projet Définitif et charge le Maire de présenter une demande d'autorisation de travaux auprès de l'UDAP.

POINT 3 : DESIGNATION DU BUREAU DE CONTRÔLE POUR LES TRAVAUX DE L'ABBAYE

Des précisions complémentaires étant nécessaires, il est demandé un complément de proposition aux soumissionnaires.

POINT 4 : APPEL A PROJETS POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE DE SITES PATRIMONIAUX EN FRANCE

A l'initiative d'Atout-France, il est proposé de candidater pour bénéficier d'un soutien en ingénierie pour la réhabilitation de sites patrimoniaux en vue de développer l'offre touristique et évènementielle.

Il est proposé d'accompagner les porteurs de projets aux différents stades de développement de leur projet et de favoriser des modèles économiques, équilibrés et pérennes, en partenariat avec des exploitants privés.

Le Conseil, après en avoir débattu, donne son accord sur la candidature de VERTHEUIL.

Le Maire présente également un projet d'Appel à projets qui serait lancé par la Commune dans l'hypothèse d'un échec de notre candidature auprès d'Atout-France.

Ce projet n'appelle pas de vote. Le Conseil est invité à l'étudier et se prononcera lors d'une prochaine réunion.

POINT 5 : ADHESION DE LA COMMUNE AU RACAM

Considérant la participation de la Commune de VERTHEUIL EN MEDOC aux travaux de recherches action sur la questions « Quel(s) lieu(x) pour la culture en Médoc ? »,

Considérant la participation de la Commune de VERTHEUIL EN MEDOC à la création du Réseau des Acteurs Culturels et Artistiques du Médoc -

RACAM,

Considérant la création de la société coopérative d'intérêt collectif par les acteurs culturels du territoire Médoc - SCIC RACAM, favorisant la mise en réseau des activités culturelles et artistiques pluridisciplinaires à l'échelle du territoire,

Considérant les statuts proposés pour la création de ce véhicule juridique qu'est une SCIC : coopérateur (apport au capital social par l'achat de part) = 1 voix,

Considérant qu'il est utile pour la Commune de s'inscrire dans les initiatives visant la mise en lumière de lieux permettant la diffusion d'activités et d'évènement culturels et artistiques au regard de ses projets patrimoniaux,

Considérant la charte Pnr visant la structuration de l'offre culturelle territoriale,

Considérant la position du Département de la Gironde se portant acquéreur du Domaine de Nodris, situé sur la Commune en vue de créer le domaine départemental de la culture, de l'innovation et de l'économie social et solidaire,

Considérant le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine pour la création de la SCIC RACAM,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la participation de la Commune à la création de la SCIC RACAM notamment par l'apport en part(s) sociale(s) d'un montant de 200€/la part.

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce à l'unanimité des membres présents , pour l'apport d'une part sociale représentant une valeur de 200.00 euros et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Etant précisé que cette subvention sera imputée à la ligne budgétaire concernée soit le compte 6554.

POINT 6 : OFFRE DE LOCATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL

Madame Stéphanie SCHMIDT, a déclaré son intérêt pour la location d'un local professionnel pour y exercer la profession de masseur-kinésithérapeute.

Les anciens vestiaires du stade lui conviendrait et projet élaboré pour un récent contact, a été revu et sera l'objet d'un chiffrage rapide.

Le loyer proposé est de 700 Euros/mois HT.

En cas d'accord de sa part, une promesse de bail pourrait être signée avec versement d'une garantie de 700.00 Euros en cas de dédit.

Les travaux pourront être financés par voie d'emprunt car le loyer amortirait nos échéances.

Le Conseil, après avoir délibéré, donne son accord sur l'élaboration d'un projet et charge le Maire de poursuivre les discutions avec Madame SCHMIDT et recruter un architecte si nécessaire.

POINT 7 : AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-21;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonctions des critères suivants:

- *L'état physique du document, la présentation, l'esthétique*
- *Le nombre d'exemplaires*
- *La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)*
- *Le nombre d'années écoulées sans prêt*
- *La valeur littéraire ou documentaire*
- *La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)*
- *L'existence ou non de documents de substitution*

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits et si possible comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, *dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent:*

- *Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)*
- *Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document*
- *Suppression des fiches*

DONNE *son accord pour que ces documents soient selon leur état:*

- *Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.*
- *Détruits et si possible valoriser comme papier à recycler.*

INDIQUE *qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur Le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire)*

POINT 8 : MOTION POUR UN « GRENELLE » DE LA VITICULTURE ET ENGAGEMENT MORAL DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

L'avenir de la vigne et du vin en France nous concerne tous.

En effet, nous constatons une évolution rapide de la société vers de nouvelles attentes en matière de protection de l'environnement et de traçabilité des produits.

Les marchés marquent une baisse de la consommation domestique de vin, des nouvelles opportunités mais aussi de nouveaux concurrents apparaissent.

Le travail de la vigne change. La main d'œuvre qualifiée se réduit. Le métier de vignerons devient moins attractif.

Les aléas du changement climatique entraînent des conséquences sur les récoltes.

Ces éléments ont accéléré l'évolution des pratiques :

La viticulture est devenue plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine.

Les professionnels de la filière sont plus transparents et en permanence en quête d'améliorations.

Ces efforts ne sont pas reconnus. La vigne et le vin sont les cibles de nombreuses campagnes de dénigrement. Et, pourtant, les vignerons sont aujourd'hui en pointe en termes d'amélioration des pratiques malgré les fardeaux règlementaires et fiscaux.

Plus encore, « l'agribashing » devient l'expression dominante.

La filière vitivinicole française est un acteur économique incontournable. En fonction de nos terroirs, nous nous adapterons à ces nouvelles situations mais il nous faut réagir ensemble, élus et professionnels.

Les élus de la vigne et du vin proposent, par la voix de leurs co-présidents, un « Grenelle » de la viticulture réunissant tous les acteurs concernés.

Nous proposons donc à tous les acteurs de la filière de saisir cette opportunité et d'exprimer leur accord avec cette initiative.

Depuis des mois et même des années, les agriculteurs sont victimes de dénigrements quotidiens. L'acharnement médiatique à l'encontre des pratiques agricoles renforce les suspicions des riverains. Le moral des agriculteurs est au plus bas, l'agriculture française traverse une crise importante et un tiers des agriculteurs gagne moins de 350 Euros par mois. Ces dernières semaines, des arrêtés municipaux d'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et de délimitation de ZNT ont été pris, faisant une fois de plus passer nos agriculteurs pour des empoisonneurs et des délinquants.

La multiplicité des maladies et des ravageurs, accentuée par le développement des échanges mondiaux, conduit les agriculteurs à utiliser, d'une manière raisonnable, des traitements pour garantir que les produits soient sûrs et sains.

Les agriculteurs respectent les normes en vigueur concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Plusieurs centaines de matières actives ont déjà disparu afin de répondre à la demande sociétale. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement publique indépendant et fiable. Elle est notamment chargée de garantir la sécurité des riverains lors de la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Lors de traitements, les agriculteurs utilisent de multiples outils de prévention et de protection pour limiter la dérive des produits (haies, buses et filets antidérive, panneaux récupérateurs...).

Nous soutenons, par cette délibération, nos agriculteurs dans leurs efforts car ils sont des hommes dignes, respectables et responsables.

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

- ***Mise en fourrière de véhicules :***

Compte tenu des appels d'offres infructueux pour la gestion de la fourrière municipale, la Commune de VERTHEUIL fera appel à un épaviste non conventionné :

Mr DUTRAIT Mickaël
4 Chemin de Trimoula 33180 SAINT ESTEPHE

- *Système anti-pigeons pour protéger les toits de l'abbatiale et le nouveau porche qui est en train d'être colonisé.*

Le Conseil, après en avoir débattu, ne donne pas son accord sur le système et préconise la mise en place de pièges.
Le Maire insiste auprès de l'Adjoint en charge des services techniques pour que l'opération soit rapidement montée.

- ***Plan Urbain Partenarial :***

Le Maire fait part au Conseil de la demande de révision de la participation de Monsieur SOUM Gaël au Projet Urbain Partenarial ayant été nécessaire à la mise en place de l'assainissement.
Le Conseil, après en avoir débattu, émet un avis défavorable.

- ***Permis à points Cantine et Pause Méridienne :***

Le Maire fait part des débats ayant eu lieu sur le permis à points au sein du Conseil d'Ecole.
Il demande que soit organisé une réunion de concertation avec les membres du Conseil d'Ecole.

- ***Motion :***

Monsieur Pascal BEAU présente une motion relative à la future réforme de la DGFIP.
Le Conseil vote la motion à l'unanimité.

Toutes les questions soumises à délibération étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.